

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue par voie de téléconférence le 4 mai 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes par voie téléphonique, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-05-099

**A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les personnes participant à la téléconférence à un instant de réflexion.

2020-05-100

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

**A) Constatation du quorum**

**A.1 Séance du conseil à huis clos**

**B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**

**C) Adoption de l'ordre du jour**

- D) **Adoption des procès-verbaux**
  - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
  - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Dépôt des états financiers 2019 et du rapport de l'auditeur
  - H.2 Partenariat avec la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier
  - H.3 Piscine municipale – saison 2020 / Octroi de contrats
  - H.4 Travaux de réparation de la fuite sur la conduite de refoulement dans la bretelle de l'autoroute 40
  - H.5 Reconstruction d'une section de la conduite de refoulement du poste de pompage Gervais
  - H.6 Fourniture de services relative aux travaux de rapiécage d'asphalte pour la saison 2020 / Octroi du contrat
  - H.7 Usine de filtration / Remplacement du réservoir de coagulant – Octroi de contrat
  - H.8 Personnel étudiant / Camp de jour – Été 2020
  - H.9 Personnel étudiant / Piscine municipale – Été 2020
  - H.10 Travaux correctifs de la bordure et du pavage de la bretelle de l'autoroute 40
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
- L) **Adoption de règlements**
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-05-101

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-102

**D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-103

**E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-03 et 2020-04 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 503 156,90 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-104

**F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-04 » représente les dépenses encourues en avril 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en avril 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 298 763,46 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 4 mai 2020 déposé par le service de la trésorerie.

**H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2020-05-105

**H.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 105 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière a dressé le rapport financier de la Ville de Berthierville pour l'exercice 2019;

CONSIDÉRANT que la firme Michaud Clément inc. a procédé à la vérification annuelle des états financiers de l'exercice 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public daté du 24 avril 2020 publié conformément aux dispositions du règlement numéro 949 annonçant la date du dépôt des rapports financiers;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

De confirmer le dépôt du rapport financier de la Ville de Berthierville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ainsi que du rapport de l'auditeur externe émis par la firme Michaud Clément inc.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-106

**H.2 PARTENARIAT AVEC LA COOPÉRATIVE D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE DE BERTHIER**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 1<sup>er</sup> avril 2020 de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier (CIEC) proposant un partenariat en vue de la tenue d'une septième édition de la Coopérative jeunesse de services dans le secteur Berthier pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT qu'une CIEC est avant tout un projet éducatif qui mise ultimement sur la prise en charge des jeunes de leur projet;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville à l'égard de ce partenariat;

CONSIDÉRANT la situation actuelle générée par la pandémie du COVID-19 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'adhérer à l'offre de partenariat de niveau argent au coût de 500 \$ de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier offrant la visibilité suivante :

- Mention de la Ville dans les communiqués de presse;
- Chandail avec le logo de la Ville porté par les neuf (9) coopérants durant six (6) semaines;

4 mai 2020

- Mention lors de l'ouverture officielle, sur Facebook et lors du recrutement dans les écoles;
- Logo sur tout le matériel promotionnel de la CIEC.

Il est de plus résolu que cette adhésion est conditionnelle à la réalisation du projet pour l'année 2020 suite aux directives des autorités gouvernementales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-107

**H.3 PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2020 / OCTROI DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer le bon déroulement des procédures de démarrage et de fermeture de la piscine municipale pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT les offres de service datées du 9 avril 2020 déposées par la firme Multitech-Régulation inc. pour l'ouverture et la fermeture de la piscine et de la pataugeoire;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 9 avril 2020 présentée par la compagnie A.S.I. Expert Aquatique pour l'achat des produits de traitement;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser ce qui suit :

- L'octroi du contrat à la compagnie Multitech-Régulation inc. à l'égard des travaux de démarrage de la piscine et de la pataugeoire au coût de 2 835 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 274 datée du 9 avril 2020;
- L'octroi du contrat à la compagnie Multitech-Régulation inc. relatif aux travaux de fermeture de la piscine et de la pataugeoire au coût de 1 255 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 275 datée du 9 avril 2020;
- L'achat des produits de traitement auprès de la compagnie A.S.I. Expert Aquatique au coût de 3 287,52 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 30668 datée du 9 avril 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-108

**H.4 TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA FUITE SUR LA CONDUITE DE REFOULEMENT DANS LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 40**

CONSIDÉRANT l'importante résurgence de débit sanitaire en surface de la bretelle de l'autoroute 40 en direction de Montréal compromettant la stabilité de la chaussée;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à des travaux de réfection de la conduite de refolement afin de limiter la détérioration de la situation;

CONSIDÉRANT que la firme GBI a été mandatée pour porter à la Ville l'assistance technique nécessaire à la réalisation desdits travaux d'urgence;

4 mai 2020

CONSIDÉRANT la lettre datée du 17 avril 2020 adressée au ministère des Transports du Québec les informant que la Ville accepte d'effectuer les travaux de colmatage uniquement en raison de l'urgence de la situation et afin de protéger la sécurité des automobilistes, tout en précisant qu'elle n'admet aucunement sa responsabilité en ce qui a trait à la cause des fuites dont le problème origine des travaux d'aménagement de la nouvelle bretelle en 2015;

CONSIDÉRANT que les travaux correctifs ont été exécutés les 20 et 21 avril dernier par la compagnie Terrassement Baril;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 23 avril 2020 émise par la firme GBI;

CONSIDÉRANT que des cotations ont été demandées pour la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la surface sur ladite bretelle incluant entre autres la reconstruction d'une section de la bordure de béton ainsi que la réfection du pavage;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'entériner le mandat octroyé à la firme GBI pour l'assistance technique nécessaire à la réalisation des travaux générés par la résurgence de débit sanitaire en surface de la bretelle de l'autoroute 40 en direction de Montréal;

D'autoriser le paiement à la compagnie Terrassement Baril au montant de 17 293,23 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser la direction générale à octroyer le contrat des travaux de réfection d'une partie de la surface sur ladite bretelle incluant entre autres la reconstruction d'une section de la bordure de béton ainsi que la réfection du pavage.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-109

**H.5 RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE GERVAIS**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été exécutés en urgence les 20 et 21 avril derniers pour corriger l'importante fuite sur la conduite de refoulement du poste de pompage Gervais qui compromettrait la stabilité de la chaussée de la bretelle de l'autoroute 40, direction Montréal;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux ne sont pas une solution permanente, mais ont permis de sécuriser la voirie du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de redonner l'accès à la circulation;

CONSIDÉRANT qu'une première fuite sur cette conduite de refoulement a été constatée et réparée en 2016 par le MTQ lors des travaux d'aménagement des nouvelles bretelles de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT la réapparition de la fuite sur la conduite de refoulement à l'automne 2016 et la réalisation de diverses interventions par la suite;

CONSIDÉRANT qu'une solution durable doit être analysée rapidement afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux;

4 mai 2020

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires professionnels datée du 24 avril 2020 déposée par la firme GBI pour les services d'ingénierie de génie civil incluant entre autres l'analyse sommaire des différentes possibilités, la conception, la préparation de croquis et les estimations budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

De mandater la firme GBI pour la réalisation de la phase I relative à la description des services en vue de la réfection d'une section de la conduite de refoulement du poste de pompage Gervais, principalement sous les bretelles d'accès et des voies de l'autoroute 40, au coût de 4 200 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 24 avril 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-110

**H.6 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE AUX TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE POUR LA SAISON 2020 / OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation, autorisé par la résolution numéro 2020-02-036, relatif aux travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée après 11 heures le 4 mai 2020, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Pavage JD inc.	86 662,50 \$
Marion Asphalte inc.	83 137,50 \$

CONSIDÉRANT que l'offre de la compagnie Marion Asphalte inc. est la plus basse soumission conforme;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Marion Asphalte inc. le contrat relatif aux travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2020 au coût maximal de 83 137,50 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions stipulées au devis numéro 2020-008.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-111

**H.7 USINE DE FILTRATION / REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE COAGULANT – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le budget 2020 prévoit le remplacement du réservoir de coagulant à l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT les cotations déposées pour lesdits travaux par les compagnies Fabco Plastics, Plastiques CY-BO et Empire Buff (Biro-Fab);

4 mai 2020

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 24 avril 2020 émise par le chef opérateur Martin Bergeron;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Fabco Plastics le contrat pour la fourniture et l'installation du réservoir de coagulant au coût de 22 918,75 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation numéro 50112434-00 datée du 29 avril 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-112

**H.8 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-03-068 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes pour l'animation du camp de jour et autorisant le recrutement de quatre (4) autres étudiants afin de répondre aux besoins du camp pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT les directives émises par les autorités gouvernementales au fur et à mesure de l'évolution de la situation exceptionnelle causée par la pandémie du COVID-19;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche des étudiantes énumérées ci-dessous à titre de personnes salariées étudiantes pour l'organisation et l'animation du camp de jour 2020 pour la période se situant entre le 25 juin et le 14 août 2020 et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Florence Frappier et Noémie St-André** à titre de monitrices, pour un maximum de 40 heures par semaine;
- **Marie Coutu-Drainville et Marie Perreault** à titre d'accompagnatrices-monitrices pour un maximum de 40 heures par semaine.

D'autoriser un maximum de 40 heures permettant la préparation, la planification et la formation en vue du camp de jour 2020 et ce, pour la période se situant entre le 1<sup>er</sup> mai et le 23 juin 2020.

D'autoriser la dépense nécessaire à la formation de tout le personnel étudiant du camp de jour afin d'être en mesure de bien répondre à la clientèle visée.

D'autoriser l'embauche de Laurie Rivard comme substitut à l'équipe d'animation et de Mathilde Denis comme substitut au poste d'accompagnatrice advenant un besoin de main d'œuvre supplémentaire ou suite au retrait d'un étudiant.

QUE cette résolution est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec à l'égard de la tenue des camps de jour pour 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



2020-05-113

**H.9 PERSONNEL ÉTUDIANT / PISCINE MUNICIPALE – ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-03-067 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes pour le secteur de la piscine municipale et autorisant le recrutement de trois (3) autres étudiants afin de répondre aux besoins du service pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT les directives émises par les autorités gouvernementales au fur et à mesure de l'évolution de la situation exceptionnelle causée par la pandémie du COVID-19;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche des personnes salariées étudiantes énumérées ci-dessous pour le service de la piscine municipale pour la saison 2020 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Koralys Gervais et Myriam Larochelle** : au poste de surveillant-sauveteur pour un maximum de 40 heures par semaine selon l'horaire établi pour la période se situant entre le 25 juin et le 30 août 2020. Le poste inclut également la tâche de donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence.
- **Octavie Denis** : au poste d'assistant-sauveteur pour un maximum de 40 heures par semaine selon l'horaire établi pour la période se situant entre le 25 juin et le 30 août 2020. Le poste inclut également la tâche de donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence.

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier pour le besoin de formations spécifiques ou d'augmentation des heures d'ouverture de la piscine.

QUE cette résolution est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec pour la tenue des activités aquatiques.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-114

**H.10 TRAVAUX CORRECTIFS DE LA BORDURE ET DU PAVAGE DE LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 40**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été exécutés en urgence les 20 et 21 avril derniers pour corriger l'importante fuite sur la conduite de refoulement du poste de pompage Gervais qui compromettrait la stabilité de la chaussée de la bretelle de l'autoroute 40, direction Montréal;

CONSIDÉRANT que, suite à la demande de cotations en date du 27 avril dernier, deux entreprises ont déposé une offre, à savoir :

ENTREPRISE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	23 700,00 \$
Généreux Constructions inc.	28 467,81 \$

CONSIDÉRANT l'avis daté du 1<sup>er</sup> mai 2020 de la firme GBI recommandant l'octroi à la compagnie Sintra inc. du contrat relatif à l'exécution desdits travaux correctifs qui nécessiteront la fermeture complète de la bretelle de l'autoroute 40, direction Montréal;

4 mai 2020

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides) le contrat relatif aux travaux correctifs de la bordure de béton et du pavage de la bretelle de l'autoroute 40, direction Montréal, au coût de 23 700 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 30 avril 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**I) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- **Aucun dépôt de documents pour la séance ordinaire du 4 mai 2020**

**J) RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de mars 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois d'avril 2020

**K) AVIS DE MOTION**

- Aucun avis de motion

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- Aucun règlement

**M) AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucune affaire nouvelle

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la séance tenue à huis clos, la population est invitée à poser leurs questions par courriel.

2020-05-1115

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

4 mai 2020

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 20 h 14.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

\_\_\_\_\_  
Suzanne Nantel  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

\_\_\_\_\_  
Suzanne Nantel  
Mairesse